



Bruxelles, le 13 décembre 2022

CM 5719/22

INF
API
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: M. Fernando Florindo
council.transparency@consilium.europa.eu
Tél./Fax: +32.2-281.6196

Objet: ACCÈS DU PUBLIC AUX DOCUMENTS
– Demande confirmative n° 17/c/01/22
– Lancement d'une procédure écrite

MESSAGE

Conformément aux dispositions de l'article 12 du règlement intérieur du Conseil, veuillez indiquer si vous marquez votre accord sur¹:

1. le recours à la procédure écrite pour l'adoption de la réponse visée ci-après, concernant la demande confirmative n° 17/c/01/22;

¹ Les délégations voudront bien noter que les modalités pratiques régissant l'adoption par le Conseil des projets de réponses aux demandes confirmatives par la voie de la procédure écrite normale figurent dans les documents **14875/13** et **6896/1/17 REV 1**.

2. l'adoption, par le Conseil, de la réponse à la demande confirmative n° 17/c/01/22 (réponse figurant dans le document 15464/22 INF 198 API 109);
3. la publication du résultat de la procédure écrite, y compris les noms des États membres qui auront répondu "NON" à la deuxième question ou qui se seront abstenus, ainsi que les éventuelles déclarations unilatérales.

Vous pouvez répondre par "OUI" ou par "NON" à chaque question; vous pouvez également répondre par "ABSTENTION" aux deuxième et troisième questions.

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites séparément.

Les réponses doivent être adressées au secrétariat général du Conseil par courriel (council.transparency@consilium.europa.eu) au plus tard le lundi 19 décembre 2022, à l'attention de M. Fernando Florindo COMM.2.C, Services d'information / Transparence.